

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de CARLAT, la Directrice départementale des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

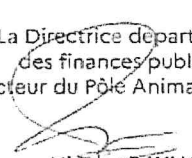
COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
M. SERRE Bruno	Mme CHEZAUD Joëlle
Mme CALDONAZZO Laurence	M. PLASSARD Cyril
M. MALGOUZOU Jean	M. GRAMOND Patrick
M. CHARMES Lucien	M. VEYRE Philippe
M. CAMBOURIEUX Daniel	M. CARRIE Christian
M. BASTIDE Jean-Claude	Mme CAMBOURIEUX Chantal

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A AURILLAC, le 21 juillet 2020

P/La Directrice départementale
des finances publiques,
Le Directeur du Pôle Animation du Réseau


Nicolas RAYMON